



Association des Habitants de Charlaix Maupertuis

www.ahcm-meylan.fr
Courriel : ahcm.meylan@orange.fr

Projet de modification numéro 5 du PLUi

Les attentes du quartier

Meylan, le 21 avril 2026

Madame la Maire,

En tant qu'association d'habitants et représentants de quartier, nous tenons tout d'abord à vous féliciter pour votre élection. Nous sommes impatients de travailler avec vous, votre équipe et les services de la mairie sur les sujets qui concernent notre quartier.

Un des dossiers les plus critiques et urgents est sans doute la modification numéro 5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Nous savons que le travail, initié sous la précédente majorité, implique de nombreux échanges entre services et comporte des échéances impératives.

Afin de vous aider à établir vos priorités et compte-tenu de ces délais très serrés, nous souhaitons rappeler trois attentes fortes du quartier concernant cette modification numéro 5 :

1. **ERS du Charlaix** : Suppression de l'ensemble des cinq ERS du Charlaix
2. **Inovallée** : Maintien d'Inovallée en zone technologique, sans densification excessive ; limitation des surfaces de plancher à +10% maximum par rapport à l'existant ; augmentation des coefficients de pleine-terre ; limitation des hauteurs ; préservation du caractère ville-parc ; renforcement de la végétalisation ; des cheminements doux et de la mixité fonctionnelle.
3. **Zonage de Stationnement** : Révision des zonages actuellement classés S2 vers des secteurs S3 et S4, plus cohérente avec la réalité du terrain et l'absence de tram tel qu'initialement anticipé.

Vous vous êtes engagée dans votre [courrier du 8 février 2026](#) à mettre en œuvre les deux premiers points. Concernant Inovallée, nous préconisons les éléments suivants : limitations des hauteurs à 15m, classement des boisements au Nord et à l'Est du bâtiment dit « Orange Labs » en zone naturelle N ou tout au moins en Espace Boisé Classé comme les zones de l'autre côté de l'avenue des 4 chemins.

Quant au troisième point, il s'agit d'une [demande que nous avons formulée](#) en juillet 2024 et qui concerne l'ensemble du secteur Vercors-Granier-4 Chemins, au-delà de Charlaix Maupertuis. Nous avons reçu des réponses favorables de la Métropole et de l'ancienne municipalité, confirmant la

nécessité de revoir ces zonages. Nous sommes convaincus que c'est un projet que vous souhaitez également porter.

Nous serions reconnaissants que la Mairie puisse formaliser ces engagements en adressant dans les meilleurs délais un courrier incluant ces demandes à la Métropole, permettant ainsi leur intégration rapide.

Nous sommes pleinement disponibles pour contribuer à ce travail dans les délais impartis et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Veillez agréer, Madame la Maire, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour l'AHCM,
son Président,
Thierry Lemoine